



NOTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES

CHANGEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GardERIE



Afin d'offrir un meilleur service allant dans le sens des nouveaux usages numériques, la Municipalité a décidé d'offrir aux parents un nouveau fonctionnement concernant la réservation et le paiement de la cantine et de la garderie scolaire.

En effet, désormais vous devrez réserver la cantine et la garderie de vos enfants via internet sur le site dédiée « Portail famille » du logiciel E-enfance mis en place par la Mairie de Bassan.



Vous pourrez réserver la cantine jusqu'à J-2 et la garderie jusqu'à J-1. Vous pouvez aussi faire le choix de préinscrire votre enfant à l'année si votre emploi du temps est constant. Vous pourrez toujours décocher votre enfant les jours où vous n'en auriez pas besoin jusqu'à J-2 !



Les prestations réservées seront ensuite facturées en fin de mois via l'envoi d'une facture électronique sur l'adresse mail que vous nous aurez indiquée dans la fiche de liaison.

Concernant les parents séparés, chacun d'entre eux disposera de ses propres codes



Biensvenue à la garderie

d'accès au portail, permettant à chacun des parents de réserver pour les périodes de garde le concernant. Chacun aura sa propre facture indépendante de celle de son ex-conjoint (sauf souhait contraire de la part des parents). Cela nous permettra aussi d'éditer plus facilement les justificatifs pour les impôts pour tous les parents.

Cette facture vous sera prélevée en début du mois n+1 sur le compte bancaire que vous nous aurez indiqué sur la fiche de renseignements bancaires ci-jointe. Une seule facture et donc un seul prélèvement seront faits pour la cantine et la garderie !

Automatisme !



Finis les achats de tickets en Mairie, les fiches de réservation et les queues pour les remettre à l'Ecole. Plus de chèque ni d'espèces à prévoir ! Votre seul souci désormais sera de savoir quand votre enfant restera en cantine et garderie !

Bien entendu, pour les familles ne disposant pas d'internet, un ordinateur connecté sera disponible à cette fin en mairie. Ce dispositif devrait être mis en place courant octobre.

En attendant, le fonctionnement avec tickets perdurera.



**LES FICHES DE RENSEIGNEMENTS QUI SUIVENT DOIVENT ÊTRE
INTEGRALEMENT REMPLIES ET RENDUES AUPRES DU
SECRETARIAT DE LA MAIRIE IMPERATIVEMENT AVANT LE
24/06/2016**

Ces fiches doivent être obligatoirement complétées par tous les parents, même si l'enfant ne fréquente la cantine ou la garderie que très occasionnellement. Remplir une fiche par enfant.

En l'absence de dossier complet et validé, votre enfant ne pourra avoir accès à la cantine et la garderie.

Pour toute difficulté ou renseignement, veuillez vous rendre au secrétariat de la Mairie.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Relatifs à l'enfant

NOM : Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Adresse complète :

Allergies : Présence d'un PAI
 Oui Non

Classe 2016-2017 (niveau) :

Relatifs aux parents de l'enfant

- en couple Séparés (création de deux comptes réservation séparés)
 Séparés mais création d'un compte unique

Nom du Père :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél. Fixe :

Mobile :

Pro :

Adresse mail sur laquelle sera envoyée la facture :

Nom de la Mère :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél. Fixe :

Mobile :

Pro :

Adresse mail sur laquelle sera envoyée la facture :

Autres personnes à joindre en cas d'urgence (Nom et Téléphone) :

-

-

PREINSCRIPTION ANNUELLE CANTINE

Je souhaite préinscrire mon enfant en cantine pour l'année avec possibilité de modifier cette préinscription en cours d'année via mon espace personnel sur le portail famille. La préinscription n'est pas obligatoire, les inscriptions sont possibles jusqu'à J-2 via votre espace.

Oui

Non

Si oui :

Tous les jours ou Lundi Mardi Jeudi Vendredi

En cas d'absence de mon enfant un jour réservé, je m'engage à annuler le repas jusqu'à J-2 ou à fournir un justificatif médical

PREINSCRIPTION ANNUELLE GARDERIE

Je souhaite préinscrire mon enfant en garderie pour l'année avec possibilité de modifier cette préinscription en cours d'année via mon espace personnel sur le portail famille. La préinscription n'est pas obligatoire, les inscriptions sont possibles jusqu'à J-1 via votre espace.

Attention, même si vous bénéficiez de garderie gratuite car votre enfant est inscrit aux TAPS, vous devez inscrire votre enfant en garderie.

Oui

Non

Si oui :

Tous les jours Matin Midi Soir

Ou

Lundi Matin Midi Soir

Mardi Matin Midi Soir

Mercredi Matin Midi

Jeudi Matin Midi Soir

Vendredi Matin Midi Soir

Régime alimentaire :

Basique

Végétarien

Sans porc

**INFORMATIONS BANCAIRES DANS LE CADRE DU PRELEVEMENT
MENSUEL DES FACTURES DE CANTINE ET GARDERIE SCOLAIRE
ANNEE 2016-2017**

Titulaire du compte bancaire à débiter :

Numéro du compte bancaire :

Nom de la banque :

Agence :

Renseigner votre RIB au format IBAN :

Joindre obligatoirement un RIB/IBAN à cette fiche de renseignements.

Si la création d'un compte est souhaitée pour le parent séparé, demander une autre fiche de renseignements bancaires en Mairie.

**Pour tout changement de coordonnées bancaires en cours d'année,
merci de prévenir au plus tôt le secrétariat de la Mairie et de fournir le
nouveau RIB.**

**Je soussigné
renseignements de cette fiche.**

certifie exacts tous les

Date et Signature des parents ou représentants légaux :

Horaires Ecole et Péricolaire

Horaires de l'Ecole :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h45 à 12h et de 14h à 16h
Mercredi de 9h à 12h

Horaires des temps périscolaires :

Cantine : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 14h

Garderie Matin : du lundi au vendredi de 7h30 à 8h45 ou 9h

Garderie midi (uniquement pour les enfants ne mangeant pas à la cantine) :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h à 14h.

Mercredi de 12h à 12h30

Garderie du Soir :

- Pour les enfants non inscrits aux TAPS : 16h à 18h30
- Pour les enfants inscrits aux TAPS :
Lundi : de 17h à 18h30
Mardi, Jeudi : de 17h30 à 18h30
Vendredi : de 16h à 18h30

N.B. : L'inscription aux TAPS ne change pas. Son fonctionnement reste le même. Une fiche d'inscription vous sera remise au début de chaque trimestre et le règlement s'effectuera en chèque ou espèces auprès de la personne recueillant l'inscription. Rappel horaires des TAPS : lundi 16h-17h (sauf maternelles), Mardi et jeudi 16h 17h30 (sauf PS)

Tarifs

Cantine : 3.80 € / repas

Garderie : 1.30 € par garderie (soit par exemple : si vous déposez votre enfant à la garderie du midi et du soir dans le même jour : 2.60 €)

La garderie est gratuite pour tous les enfants le matin mais vous devez quand même réserver.

**La garderie est gratuite tous les soirs pour les enfants inscrits en TAPS.
Elle est payante pour tous les enfants ne bénéficiant pas de l'inscription aux TAPS (y compris les PS).**

CONNEXION AU PORTAIL FAMILLE

La connexion à votre compte internet pour réserver la cantine et la garderie de vos enfants s'effectuera depuis le site de la Mairie de Bassan :

<http://www.bassan.fr>

Onglet : Enfance et Scolarité

Rubrique : Portail Famille

Lors de la mise en place du service et après enregistrement de votre dossier complet, un identifiant et un mot de passe vous seront personnellement communiqués lors d'une réunion d'informations aux parents.

Il suffira de vous authentifier afin d'accéder aux comptes pour l'ensemble de vos enfants.

Accès famille

- Identifiez-vous pour vous connecter à votre application enfance !

Identifiant

Mot de passe



Les demandes de réservation ou déclaration d'absence seront à faire sur chacun de vos enfants pour vous permettre des choix différents en fonction de leurs âges, activités etc...

Lorsque vous cliquez sur le prénom de votre enfant, vous accédez au tableau de réservation le concernant. A vous de cliquer sur la case à réserver ou annuler avec le clic droit de votre souris.

Absence à vérifier ■ Heure hors contrat Régulier ■ Fermeture ■ Absent facturé ■ Demande en attente ■ Absent excusé
⬅ Réservation en cours de traitement ✗ Réservation refusée ⚙ Absence en cours de traitement
P Petites vacances G Grandes vacances F Jour férié

er une réservation ou une absence

Mai 2016																														
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma
01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
F	⚙	⚙													F	✓	✓	✓				✓	✓	✓	✓			✓	✓	
F															F	⚙		✓	✓				✓	✓					✓	
F															F	⚙		✓	✓											
F															F															
F															F															

Votre demande sera traitée dans les plus brefs délais.

HOTEL DE VILLE – 17 CHEMIN NEUF – 34290 BASSAN - TEL : 04.67.36.10.67 - FAX : 04.67.36.17.27

<http://www.bassan.fr> - courriel : contact@bassan.fr